

soin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.  
Papeete, le 29 août 1881.

Signé : I. CHESSE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*Le sous-commissaire de la marine f. f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : G. PRIOUX.

**N° 528. — ARRÊTÉ** accordant des dégrèvements pour Tahiti sur les exercices 1878, 1879, 1880 et 1881.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les états des décharges, réductions, remises ou modérations des contributions personnelle, mobilière, urbaine, patentes, licences, concessions d'eau et commandements accordées en Conseil d'administration dans la séance du 29 courant ;

Vu le titre II, section 2, de l'arrêté local du 16 février 1881 ;

Vu l'article 234 du décret du 26 septembre 1855 ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur,

**ARRÊTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. Le trésorier-payeur est autorisé à faire emploi dans ses écritures du montant des dégrèvements accordés sur les exercices 1878, 1879, 1880 et 1881, s'élevant ensemble à la somme de *treize mille sept cent soixante-dix-neuf francs vingt-six centimes*; savoir :

TAHITI ET MOOREA.

Désignation des Rôles.	Montant des dégrèvements par contributions.							Total.	
	Personnelle.	Mobilière.	Urbaine.	Patentes		Licences.	Concessions des eaux de la ville.		Commandements.
				Fixes.	Proportionnelles.				
<b>1878.</b>									
Rôle des Européens.....	260	»	»	»	»	»	»	260 »	
d° Océaniens.....	420	»	»	»	»	»	»	420 »	
<b>1879.</b>									
Rôle des Européens.....	4.040	42	420	»	»	»	2 50	4.474 50	
d° Océaniens.....	4.500	»	72	»	»	»	»	4.572 »	
<b>1880.</b>									
Rôle des Européens.....	4.440	6	324	»	»	»	»	4.470 »	
<b>1881.</b>									
Rôle des Européens.....	640	432	342	3.535 42	258 84	4.400	»	6.248 »	
d° Océaniens.....	720	»	72	»	»	»	»	792 »	
d° concessions d'eau..	»	»	»	»	»	»	412 50	412 50	
d° Tahitiens.....	4.730	»	»	»	»	»	»	4.730 »	
<b>Totaux...</b>	<b>7.420</b>	<b>450</b>	<b>4.200</b>	<b>3.535 42</b>	<b>258 84</b>	<b>4.400</b>	<b>412 50</b>	<b>2 50</b>	<b>13.779 26</b>